Nations Unies S/PRST/2019/6

Conseil de sécurité

Distr. générale
2 août 2019
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 8590e séance, le 2 août 2019, la question intitulée « Paix et sécurité en Afrique », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se déclare de nouveau gravement préoccupé par la récente flambée épidémique du virus Ebola en République démocratique du Congo. Il note que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré que l'épidémie d'Ebola dans ce pays constituait une urgence de santé publique de portée internationale.

Le Conseil souligne la nécessité d'une action rapide contre Ebola, la maladie pouvant se propager vite, y compris dans les pays voisins, ce qui pourrait avoir de graves conséquences humanitaires et nuire à la stabilité régionale.

Le Conseil salue de nouveau les efforts déployés par le Gouvernement de la République démocratique du Congo, l'OMS et d'autres organismes des Nations Unies, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), l'Union africaine, les organisations humanitaires, les donateurs internationaux et tous ceux apportant leur appui à l'action visant à contenir la maladie et soigner les patients atteints du virus, sachant que les conditions sont difficiles.

Le Conseil souligne qu'il faut poursuivre la coordination et la collaboration avec la République démocratique du Congo face à l'épidémie d'Ebola, ainsi qu'avec les États de la région, selon qu'il convient.

Le Conseil souligne qu'il importe que les gouvernements et la société civile des pays touchés et des pays à risque collaborent d'urgence avec les partenaires concernés en vue de mieux se préparer à prévenir, détecter et traiter d'éventuels cas, ainsi qu'en vue de mettre en œuvre les stratégies vaccinales les meilleures et les plus efficaces pour endiguer l'épidémie. Il salue la contribution des organisations non gouvernementales concernées à la lutte contre l'épidémie et leur participation à la coordination des interventions, en appui aux autorités nationales.

Le Conseil salue les efforts déployés par le Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, David Gressly, afin de faciliter l'action de santé publique menée par l'OMS en appui au Gouvernement de la République démocratique du Congo et se félicite que le Secrétaire général soit

Merci de recycler

déterminé à combattre et contenir l'épidémie, y compris en fournissant au Coordonnateur des ressources suffisantes.

Le Conseil se déclare de nouveau gravement préoccupé par l'état global de la sécurité dans les zones touchées par l'épidémie d'Ebola, en particulier les attaques contre le personnel humanitaire et médical dont l'activité est d'ordre exclusivement médical, qui compromet gravement l'intervention d'urgence et facilite la propagation du virus en République démocratique du Congo et dans la région, et demande à tous les groupes armés de mettre immédiatement un terme aux hostilités.

Le Conseil condamne avec la plus grande fermeté toutes les attaques et menaces visant délibérément le personnel médical et le personnel humanitaire dont l'activité est d'ordre exclusivement médical, y compris les meurtres de membres du personnel de santé, ainsi que les attaques contre leurs moyens de transport et leur matériel, les hôpitaux et autres installations médicales, sachant qu'il faut veiller à ce que leurs auteurs répondent de leurs actes et soient traduits en justice par les autorités compétentes. Il rappelle à cet égard les dispositions de la résolution 2286 (2016).

Le Conseil exige que le personnel humanitaire et médical dont l'activité est d'ordre exclusivement médical puisse se rendre en toute sécurité et sans entrave auprès des patients et des autres personnes dans le besoin, et souligne que les équipes d'intervention et les installations médicales doivent être respectées et protégées et ne doivent en aucun cas être prises pour cible, conformément au droit international.

Le Conseil souligne qu'il faut adopter une approche d'ensemble ancrée localement, en gagnant la confiance de la population, surtout des personnes les plus exposées, afin d'intervenir efficacement. Il préconise également une intervention d'ensemble s'inscrivant dans la durée, qui aille au-delà de l'épidémie actuelle et consiste à apporter un appui aux établissements de santé, à répondre aux besoins essentiels des populations touchées et à leur fournir des services de base, en République démocratique du Congo et dans la région, le but étant de prévenir toute épidémie future ou d'en réduire l'impact au minimum.

Le Conseil souligne qu'il importe que la communauté internationale renforce son appui et se mobilise davantage, notamment en versant rapidement l'intégralité des contributions financières en faveur de l'intervention et en apportant une assistance technique, une coopération scientifique et des moyens humains, le but étant de maîtriser la maladie de façon permanente. »